

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15/2026

Objet : Adoption du budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 24 février, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Membres présents : 17

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, COUPAS Daniel, DA CONCEICAO Marilyne, DE BATTISTI Inès, DREVET Christiane, FOURNET Steve, GIROUD Christian, HEURTEBISE Éric, LUTTRIN Jean-Claude, PONTOIZEAU Arnaud, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Membres absents avec pouvoir : 6

ATTAVAY Maria pouvoir à ATTAVAY Bernard, BIANCIOTTO Chloé pouvoir à GIROUD Christian, DREVET Clémence pouvoir à FOURNET Steve, DUSSERT Jean-Claude pouvoir à HEURTEBISE Eric, LEFEBVRE Fanny pouvoir à DREVET Christiane, OSETE Christelle pouvoir à RUIS Frédéric.

Soit 17 présents et 6 pouvoirs – 23 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n° 11/2026 du 04 février 2026 relative à l'affectation des résultats 2025 ;

Vu la délibération n° 54/2024 du 04 décembre 2024 relative aux règles et durées d'amortissement ;

Vu l'examen de la présente délibération par la commission finances, réunie le 26 février 2026 ;

Considérant le projet du budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle pour la section de fonctionnement ;

Considérant le projet du budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par opération et par nature, avec une présentation fonctionnelle pour la section d'investissement ;

Considérant le rapport de présentation du budget primitif 2026, équilibré par section comme ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 572 000 €	4 572 000 €
Section d'investissement	1 661 000 €	1 661 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, par 0 voix contre et par 1 abstention (Inès DE BATTISTI) :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 par nature avec une présentation fonctionnelle, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.



Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 038-213802473-20260303-D2026_15-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Christian GIROUD,
Maire



Florence CHAUDET,
Secrétaire de séance

